

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne**

**Séance du 17 septembre 2024**

**Délibération n° 57 - 2024 relative aux taux applicables et conditions d'accès pour les actions mobilité étudiante Erasmus + au titre de l'année universitaire 2024-2025**

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve les taux applicables pour les actions de mobilité études et stages Erasmus + pour l'année universitaire 2024/2025 et les clauses particulières permettant à l'URCA d'attribuer des bourses selon le barème de la convention 2023 pour l'année universitaire 2024-2025.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	3
Nombre de pouvoirs	3		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Pour le président et par délégation**  
**La vice-présidente du conseil d'administration**

Pour le président et par délégation,

  
le 19/09/2024   
**Dominique ROUX**

Document en annexe au présent extrait : Note taux Erasmus + 2024/2025

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/09/2024

Document mis en ligne le : 20/09/2024